

TRÉSORERIE

LIGUE
NORMANDIE
FFHANDBALL



CHARGES D'EXPLOITATION			PRODUITS D'EXPLOITATION		
	31/12/22	31/12/21		31/12/22	31/12/21
60 ACHATS			70 VENTES		
REDEVANCES FEDERALES	581 280,68 €	409 749,31 €	RECETTES FEDERALES	577 255,56 €	436 543,52 €
Affiliations, Licences, Mutations	581 280,68 €	405 943,31 €	Affiliations, Licences, Mutations	577 255,56 €	432 783,52 €
Documentation, Boutique, Revue Fédérale		46,00 €	Documentation, Papillons		- €
Coupe de France Régionale (basculée en 468401 et 451)		3 760,00 €	Coupe de France Régionale (basculée en 468401 et 451)		3 760,00 €
6- FRAIS DE FONCTIONNEMENT	38 920,33 €	37 008,65 €	RECETTES LIGUE	498 697,30 €	430 450,21 €
Achat d'études et de prestations	- €	1 440,00 €	Cotisation Clubs	22 200,00 €	15 600,00 €
Fournitures administratives et autres	3 813,91 €	853,14 €	Indexation Licences	393 938,30 €	348 182,22 €
Locations mobilières, Maintenance	11 117,45 €	9 057,35 €	Mutations	82 559,00 €	64 687,99 €
Frais Postaux et Télécommunication	6 139,86 €	6 682,53 €	Vente Produits		1 980,00 €
Documentation - Equipements	610,67 €	471,39 €	RECETTES ITFE	112 451,65 €	103 488,26 €
Assurances Ligue	5 077,43 €	4 908,59 €	Participations Stagiaires ITFE	112 451,65 €	102 970,26 €
Siège Ligue (Entretien , Eau/EDF)	9 453,90 €	11 937,12 €	Participations Stagiaires Cadres Normandie Avenir		518,00 €
Cotisations	1 068,83 €	630,00 €	RECETTES DIVERSES	43 183,25 €	39 491,94 €
Dons-relations publiques	1 638,28 €	1 028,53 €	Recettes Engagements	34 860,00 €	37 620,00 €
62 AUTRES SERVICES EXTERIEURS	70 343,75 €	46 332,41 €	Mise à disposition de personnel (missions fédérales)	8 323,25 €	1 871,94 €
Missions / Réceptions Commissions	24 360,46 €	14 113,46 €	74 SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	309 430,00 €	334 097,32 €
Missions / Réceptions Hors Commissions + AG/BD/CD/CA	31 754,53 €	9 492,27 €	Contrat Territorial Individualisé FFHB	120 231,00 €	117 171,00 €
Frais de formations Personnel		1 099,16 €	Région Normandie Convention d'objectifs	65 000,00 €	70 000,00 €
Honoraires	13 132,00 €	20 740,87 €	Agence Nationale du Sport PSF	64 999,00 €	67 608,00 €
Services Bancaires	1 096,76 €	886,65 €	ANS Emploi	21 160,00 €	24 000,00 €
63 IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	2 634,22 €	2 826,00 €	ANS Pôles Espoirs	21 200,00 €	23 834,00 €
Taxes Foncières	2 628,00 €	2 826,00 €	Aides Unique Emploi Apprentis	16 840,00 €	1 333,32 €
Taxes diverses	6,22 €		Subventions autres (fonds de solidarité 2020)		30 151,00 €
64 CHARGES DE PERSONNEL	431 954,60 €	398 678,95 €	75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	220 754,40 €	169 647,88 €
Salaires Bruts et Indemnités	327 117,99 €	354 894,96 €	Recettes Diverses	26 098,80 €	5 065,00 €
Charges sociales	103 569,68 €	101 703,68 €	Participation CREF Féminines de Caen	26 450,00 €	29 678,94 €
Urssaf Covid		59 273,00 €	Participation Pôle Espoirs Féminines du Havre	67 121,00 €	80 135,00 €
Médecine du travail	1 266,93 €	1 353,31 €	Participation Pôle Espoirs Masculins de Caen	37 002,50 €	35 652,90 €
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	552 018,18 €	484 533,39 €	Recettes Arbitrage	38 777,50 €	19 050,00 €
Formation Générale ITFE	69 156,97 €	56 361,74 €	Participation matériel Hand à 4	1 267,40 €	
Formation Générale Stages Jeunes	17 310,83 €	9 848,00 €	Championnat de France Inter Comités	20 462,00 €	
Finales Jeunes	547,32 €	- €	Participation Clubs repas AG	1 421,27 €	
Compétitions Inter-Ligues	10 000,44 €	11 637,61 €	Produits divers de Gestion Courante	2 153,93 €	66,04 €
Normandie Avenir	- €	- €	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	1 761 772,16 €	1 513 719,13 €
Site Accession Féminin + Cref Féminin de Caen	39 979,00 €	42 354,62 €			
Pôle Espoirs Féminins du Havre	123 647,10 €	129 680,56 €			
Pôle Espoirs Masculins de Caen	75 751,04 €	100 080,55 €			
Arbitrage Championnats / Suivis et Stages Arbitres	30 930,15 €	10 492,28 €			
Championnat de France Inter Comités	22 309,96 €				
Phase Territoriale Inter Comités	26 938,98 €	20 032,47 €			
Pacte développement FFHB Comités	43 644,15 €	43 644,15 €			
Développement et Services aux Clubs	19 177,83 €	21 033,64 €			
Nouvelles pratiques	45 678,26 €	12 844,18 €			
Centres d'Entraînements Labellisés	21 667,00 €	26 499,00 €			
Match EDF Féminines	2 376,21 €				
Palmarès Sportif - Récompenses - Trophées Divers	- €	- €			
Charges diverses de gestion courantes	2 902,94 €	24,59 €			
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	1 677 151,76 €	1 379 128,71 €			
66 CHARGES FINANCIERES	39 079,50 €	76 865,00 €	76 PRODUITS FINANCIERS	989,00 €	357,85 €
Intérêts bancaires	- €	- €	Autres produits financiers	989,00 €	357,85 €
Autres charges financières : Engagements gratuits	8 400,00 €	37 620,00 €			
Autres charges financières : Réducton Licences	30 679,50 €	39 245,00 €			
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	4 418,14 €	1 193,50 €	77 QUOTE PART SUB. Investissements	5 500,73 €	5 500,73 €
Pertes sur créances Irrécouvrables	4 418,14 €	1 193,50 €			
Autres Charges exceptionnelles	- €	- €			
68 DOTATIONS AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATION	35 623,86 €	26 257,62 €	78 REPRISES SUR PROVISIONS	4 418,14 €	21 193,50 €
Dotations aux Amortissements	25 648,86 €	21 569,48 €	Reprise Prov. Dépréciat. Clubs	4 418,14 €	1 193,50 €
Dotation Provisions Dépréciation Créances Clubs	9 975,00 €	4 688,14 €	Reprise Provision pour risques et Charges		20 000,00 €
689 ENGAGEMENTS A REALISER	55 000,00 €	33 000,00 €	789 REPORT DE RESSOURCES NON AFFECTEES	45 000,00 €	38 000,00 €
Fonds Dédiés	55 000,00 €	33 000,00 €	REPRISE FONDS DEDIES	45 000,00 €	38 000,00 €
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	- €	- €	79 TRANSFERT DE CHARGES	3 490,00 €	2 047,25 €
			Transferts de Charges aide emploi jeunes/prime inflation 202	700,00 €	57,76 €
TOTAL DES CHARGES	1 811 273,26 €	1 516 444,83 €	Transferts de charges Tuteurs Apprentis	2 790,00 €	- €
			Rembt indemnités journalières CPAM et AG2R		1 989,49 €
12 EXCÉDENT DE L'EXERCICE	9 896,77 €	64 373,63 €	TOTAL DES PRODUITS	1 821 170,03 €	1 580 818,46 €
TOTAL GENERAL	1 821 170,03 €	1 580 818,46 €	12 DÉFICIT DE L'EXERCICE	- €	- €
			TOTAL GENERAL	1 821 170,03 €	1 580 818,46 €

Explications du Compte de Résultat au 31/12/22 par rapport au 31/12/2021

DÉPENSES :

Frais de fonctionnement : + 1912 €

Achat d'études et prestations : pas d'achat sur 2022

Fournitures administratives : + 2800 € : achat borne wifi, onduleur, packs office, 2 fauteuils bureau, papier (stock gratuit utilisé)

Location immobilières / Maintenance : 2060 € : nouveau contrat maintenance informatique (3399.60€)

Frais Postaux et téléphonie : - 542 € : baisse affranchissements – 1015 € et téléphonie + 473 €

Siège Ligue Entretien : - 2483 € : baisse au niveau entretien réparation véhicule

Autres services extérieurs : + 24011 €

Missions / Réceptions : + 32509 € plus de réunions en présentiel + AG Cherbourg

Frais de formation du personnel : - 1099 € pas de personnel administratif en formation

Honoraires : - 7609 € pas d'honoraires d'avocat

Charges de personnel : - 33276 €

Salaires bruts et indemnités : - 26776 €

Charges sociales : + 61139 € : baisse taxe sur les salaires mais augmentations des autres lignes, et surtout plus d'aide URSSAF Covid (-59273 € sur 2021)

Autres charges de gestion courante : + 50000 €

Formations ITFE : + 13231 € augmentation sur la location de salles + heures personnels mis à disposition

Stages jeunes : + 7470 € les stages ont pu se dérouler normalement

Finales jeunes : + 547 € les finalités ont pu être disputées

Compétitions Inter Ligues : - 1600 € baisse au niveau hébergement restauration

Normandie Avenir : pas eu lieu sur 2022

Cref Féminin Caen : - 2300 € baisse au niveau de la sous-traitance + hausse sur les heures MAD

Pôle Havre : - 6033 € : baisse au niveau équipements (-2057 €), baisse au niveau hébergement / restauration (-11000 € dépendant du nombre d'athlètes), baisse au niveau sous-traitance et honoraires médecins (4692€), hausse au niveau missions (+716 €), hausse au niveau de la compétition Inter Pôle qui a repris (+5500 €), +frais de formation +frais annexes de l'apprenti (5700 €)

Pôle Caen Masculins : - 24329 € baisse au niveau équipements (-4775€), baisse au niveau locations salles/garde meubles/véhicules (-6100), assurance (-712), baisse voyages/déplacements/missions (-1820 €), hausse au niveau compétition IP qui a repris (+5300 €)

Arbitrage : 20438 € : hausse au niveau dotation aux clubs (4840 €), achat équipements (+4840€), achat livrets arbitrage (+2400 €), augmentation au niveau stages et accompagnements (+3884€), augmentation au niveau des arbitrages pris en charge par la CTA (+1925€)

Phase nationale Inter Comités : + 22310 € mais recette de 20462 € soit un différentiel de 1848 €

Inter Comités : + 6906 € : organisation tour Régional

Aide aux Comités : = : redistribution Contrat Territorial Individualisé identique à 2021 (voir recettes)

Développement / services aux Clubs : -7000 € moins d'achat fiches actions

Centres d'entraînements : - 4832 € : en baisse pour être en phase avec le budget

Nouvelles pratiques : + 32834 € : remise en place Norm'HandEnsemble + achat fauteuils, Beach

Handball : mise en place tournoi Normand, Hand à 4 : participation tournoi Handballons-nous vers 2024 du C14

Match équipe de France Féminine : +2376 € : divers achats et frais pris en charge par la Ligue

Charges diverses de gestion courante : +2878 € : divers écart d'arrondi + correction des IJSS 2021 rebasculées en compte 438700 (+2572€)

Charges Financières : - 37785 €

Valorisation des réductions accordées aux Clubs sur les engagements jeunes et les licences dirigeants (les aides sur les formations ne seront valorisées qu'en fin de saison donc sur 2023)

Charges Exceptionnelles : + 3224.50 €

Perte sur créances irrécouvrables 2021

Fonds dédiés : +22000 €

Mise en place d'un fond dédié qui s'ajoute à celui non utilisé sur 2021 de 20000 € (aide formations ITFE, Féminisation avec le Franco-Allemand et l'action CTA, Hans à 4 + Beach, Equipements des Arbitres CTA)

RECETTES :**Recettes Ligue : + 8964 € :**

Cotisations : + 6600 € (reprise de la facturation des clubs départementaux), hausse de la facturation des licences liée au nombre de licences qualifiées au 30/09 (changement mode facturation au réel)

Recettes ITFE : + 8964 €

Participation stagiaires +3579 € + frais annexes + 5385 €

Recettes Engagements : - 2760 €

Engagements jeunes valorisés mais non facturés aux clubs (voir dans les charges financières) (en baisse suite aux changements dans les catégories)

Subventions d'exploitation : - 24667 €

FFHB : Contrat Territorial Individualisé identique 2021 (dont une partie destinée aux Comités, voir reversement dans les dépenses) + autres contributions+ 3060 € Région Normandie : idem 2020

ANS emploi : - 2840 €

ANS : - 2609 €

ANS Pôles : - 2634 €

Aide à l'emploi Apprentis : + 15506 € (2^{ème} année complète)

Autres subventions : - 30151 € : pas de Fonds de solidarité

Autres produits de gestion courante : + 51057 €

Recettes diverses : +21034 € (reprise des championnats « normaux » donc des sanctions)

Pôles et Cref : - 14000 €

Arbitrage : + 19728 € facturation frais CTA complète + vente livrets arbitrage

Participations : + 21729 € : Refacturation achats Hand à 4 + Participations hébergements restauration Inter Comités Nationaux

Produits divers de gestion courante : +3500 € divers écarts d'arrondi + reprise différence péréquations + correction cotisation paritarisme 2021

Produits financiers : + 631 €

Intérêts bancaires : + 631 € intérêts du livret A

Quote-part investissement : identique à 2021**Reprise sur Amortissements / dépréciations et provisions : - 16775 €**

Reprise dépréciation des créances 2021 passées en pertes et plus de provisions pour risques et charges

Utilisation des Fonds dédiés 2021 : + 7000 €

Utilisation engagements jeunes et aides aux licences dirigeants. Reste 20000 €ITFE reportés sur 2023

Transferts de charges : + 1443 €

Correction prime inflation 2021, recettes AFDAS sur les primes tuteurs Apprentis. Les indemnités journalières sont basculées en 43870000

Explications comptes de bilan 2022

ACTIF

Clubs / Comités / FFHB / Divers : 259339 €

Baisse par rapport à 2021. Certains clubs n'ont pas payé le solde de la facturation de septembre (paiement en 3 fois)

Produits à recevoir : 22462 €

Il s'agit de la part des frais CTA facturée en janvier 2023 qui concerne la partie 09 à 12/22

Déduction Banque Bred : - 2122.58 €

Il s'agit des chèques émis aux fournisseurs et non débités au 31/12 qui viennent en déduction du solde bancaire

Charges constatées d'avance :

112139.40 € : correspond à la part fédérale des licences 2022/2023 affectée sur 2023 : la FFHB nous a facturés en décembre les licences qualifiées du 30 septembre au 31 décembre avec prélèvements de février à mai 2023. Nous avons imputé la facturation sur 2023 puisque nous facturons les clubs en janvier.

43011.72 € : Toutes les autres factures datées de 2022 dont une partie de la facturation concerne 2023

CRJS Havre : Hébergements CRJS Pôle Féminin part janvier à juin 2023 : 39708 € / Orange : abonnement internet et portables part 2023 = 801.39 € / CCLS : location téléphonie part 2023 = 469.40 € / CCLS : location copieur part 2023 = 859.95 € / EDF : abonnement part 2023 = 37.68 € / OVH : abonnement site internet part 2023 = 33.16€ / Eurecia : abonnement part 2023

PASSIF

Subvention d'Equipement : 7050.73 €

Il s'agit de la subvention régionale de 12274 € concernant l'achat du véhicule dont nous avons appliqué la « répartition » sur 5 ans sur la même base que l'achat du véhicule qui est amorti sur 5 ans (du 10/11/2020 au 09/11/2025).

La part 2022 est donc de 2454.80 € reste donc à répartir : $9505.53 - 2454.80 = 7050.73$ €

Subvention d'Investissement : 24967.38 €

Il s'agit de la subvention départementale de 91469.41 € (600000 francs à l'époque) reçue pour la construction de la Ligue le 02 mars 2001 qui est « répartie » sur 30 ans.

Nous passons 3045.93 € tous les ans, reste donc 24967.38 € à « amortir » soit encore 8.2 ans (déjà « amorti » 66502.03 € : $91469.41 - 66502.03 = 24967.38$ €)

Fournisseurs + factures non parvenues au 31/12 : 356431.51 €

Quelques factures à payer en 2023 dont FFHB 297315.65 €

Etat – Taxe sur les salaires : 5418.00 €

Baisse de la taxe sur les salaires (brut en baisse et les apprentis ne sont pas assujettis)

Créditeurs divers : 127002.00 €

Fonds de solidarité 2021 resté au bilan, au cas où il y aurait un « rappel » pour 100755 €

Aide au paiement URSSAF : 26247 €

Produits Constatés d'avance : 0 €

Factures licences : le 2^{ème} tiers facturé en janvier 2023

Association LIGUE DE NORMANDIE DE HANDBALL

Rapport du commissaire aux comptes sur
les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

Association LIGUE DE NORMANDIE DE HANDBALL
980 Avenue du Général de Gaulle
76350 OISSEL

*Ce rapport contient 4 pages
Les annexes contiennent 11 pages*

Bois-Guillaume

65 Allée Alfred Nobel
76230 BOIS-GUILLAUME

Tél : 02 35 73 05 08

contact@expertisecrg.fr

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Association LIGUE DE NORMANDIE DE HANDBALL

Siège social : 980 Avenue du Général de Gaulle – 76350 OISSEL

Exercice clos le 31 décembre 2022

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association LIGUE DE NORMANDIE DE HANDBALL relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de de l'association LIGUE DE NORMANDIE DE HANDBALL à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises et les associations, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et des associations et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

Vérfications du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres du Conseil d'Administration

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Conseil d'Administration.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

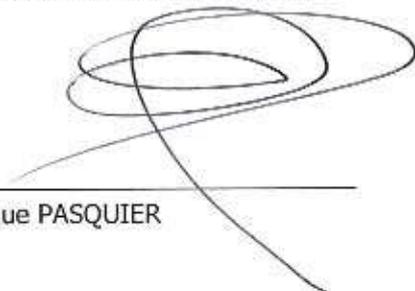
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bois Guillaume, le 15 mai 2023

Le Commissaire aux Comptes
COMPTABILITE REVISION GESTION



Dominique PASQUIER

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/22	Net au 31/12/21
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits assimilés	4 620,57	3 055,85	1 564,72	
Immobilisations corporelles				
Terrains	30 195,92		30 195,92	30 195,92
Constructions	421 869,43	295 710,78	126 158,65	107 876,00
Installations techniques, matériel et outillage	81 916,75	81 916,75		6 137,23
Autres immobilisations corporelles	156 135,31	129 431,88	26 703,43	25 353,26
Immobilisations financières				
Total I	694 737,98	510 115,26	184 622,72	169 562,41
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Avances et acomptes versés sur commandes	4 912,89		4 912,89	9 175,68
Créances				
Usagers et comptes rattachés	311 384,37	10 245,00	301 139,37	466 600,42
Autres créances	22 661,34		22 661,34	21 787,98
Divers				
Disponibilités	655 421,09		655 421,09	554 015,09
Charges constatées d'avance	155 151,12		155 151,12	182 865,89
Total II	1 149 530,81	10 245,00	1 139 285,81	1 234 445,06
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	1 844 268,79	520 360,26	1 323 908,53	1 404 007,47

Bilan

	Net au 31/12/22	Net au 31/12/21
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise	400 000,00	400 000,00
Autres fonds propres sans droit de reprise	400 000,00	400 000,00
Fonds propres avec droit de reprise		
Réserves	100 000,00	100 000,00
Réserves statutaires ou contractuelles	100 000,00	100 000,00
Report à nouveau	129 463,73	65 090,10
Excédent ou déficit de l'exercice	9 896,77	64 373,63
Situation nette (sous-total)	639 360,50	629 463,73
Subventions d'investissement	32 018,11	37 518,84
Total I	671 378,61	666 982,57
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds dédiés	75 000,00	65 000,00
Total II	75 000,00	65 000,00
PROVISIONS		
Total III		
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Découverts et concours bancaires	2 122,58	865,44
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	2 122,58	865,44
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	356 631,51	226 213,66
Dettes fiscales et sociales	47 804,46	57 768,93
Autres dettes	170 971,37	127 497,39
Produits constatés d'avance		259 679,48
Total IV	577 529,92	672 024,90
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	1 323 908,53	1 404 007,47

Compte de résultat

	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois	du 01/01/21 au 31/12/21 12 mois
Ventes de marchandises		17 631,00
Production vendue	120 774,90	105 360,20
Subventions d'exploitation	189 199,00	216 926,32
Reprises et Transferts de charge	7 908,14	3 240,75
Cotisations	1 110 812,86	886 982,73
Autres produits	220 754,40	169 647,88
Produits d'exploitation	1 649 449,30	1 399 788,88
Achats de marchandises	32 264,08	34 655,54
Autres achats non stockés et charges externes	523 956,19	435 804,98
Impôts et taxes	13 999,77	20 297,94
Salaires et Traitements	327 117,99	346 894,96
Charges sociales	93 471,06	34 312,05
Amortissements et provisions	35 623,86	26 257,62
Autres charges	690 730,81	508 356,74
Charges d'exploitation	1 717 163,76	1 406 579,83
RESULTAT D'EXPLOITATION	-67 714,46	-6 790,95
Opérations faites en commun	120 231,00	117 171,00
Produits financiers	989,00	20 357,85
Charges financières	39 079,50	76 865,00
Résultat financier	-38 090,50	-56 507,15
RESULTAT COURANT	14 426,04	53 872,90
Produits exceptionnels	5 500,73	5 500,73
Charges exceptionnelles	30,00	
Résultat exceptionnel	5 470,73	5 500,73
Report des ressources non utilisées	45 000,00	38 000,00
Engagements à réaliser	55 000,00	33 000,00
EXCEDENT OU DEFICIT	9 896,77	64 373,63
Contribution volontaires en nature		
Total des produits		
Total des charges		

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : LIGUE DE NORMANDIE DE HANDBALL

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022, dont le total est de 1 323 909 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 9 897 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 23/05/2023 par les dirigeants de l'association.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2022 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Constructions : 10 à 50 ans
- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

COMPTABILITE REVISION GESTION
65 rue Alfred Nobel - 76230 BOIS GUILLAUME
Tél : 02 35 73 05 08 - Fax : 02 35 73 41 63
e-mail : contact@expertisecrg.fr
RCS : 383 515 822 - APE : 6920Z

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Règles et méthodes comptables

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

 **Faits caractéristiques**

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	2 908			4 621
Immobilisations incorporelles	2 908			4 621
- Terrains	30 196			30 196
- Constructions sur sol propre	225 725			253 980
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions	167 890			167 890
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	81 917			81 917
- Installations générales, agencements aménagement divers	39 441			39 441
- Matériel de transport	41 348			41 348
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	77 876			75 346
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	664 393			690 117
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	667 301			694 738

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				3 056
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	2 908			3 056
Immobilisations incorporelles	2 908			3 056
- Terrains				
- Constructions sur sol propre	280 766			290 460
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	4 972			5 251
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	75 780			81 917
- Installations générales, agencements aménagements divers	39 441			39 441
- Matériel de transport	21 640			26 730
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	72 231			63 261
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	494 830			507 059
ACTIF IMMOBILISE	497 739			510 115

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 489 197 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	311 384	311 384	
Autres	22 661	22 661	
Charges constatées d'avance	155 151	155 151	
Total	489 197	489 197	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
PRODUITS A RECEVOIR	22 461
Total	22 461

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 577 530 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	2 123	2 123		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	356 632	356 632		
Dettes fiscales et sociales	47 804	47 804		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	170 971	170 971		
Produits constatés d'avance				
Total	577 530	577 530		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS FACT NON PARVENUES	4 144
DETTES PROVISIO. POUR CONGES PAYES	17 301
CHARGES SOCIALES SUR CONGES PAYES	7 600
Total	29 045

Notes sur le bilan**Comptes de régularisation****Charges constatées d'avance**

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES D AVANCE	155 151	-	
Total	155 151		

Association LIGUE DE NORMANDIE DE HANDBALL

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur
les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2022

Association LIGUE DE NORMANDIE DE HANDBALL
980 Avenue du Général de Gaulle
76350 OISSEL

Ce rapport contient 2 pages

Bois-Guillaume

65 Allée Alfred Nobel
76230 BOIS-GUILLAUME

Tél : 02 35 73 05 08

contact@expertisecrg.fr

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Association LIGUE DE NORMANDIE DE HANDBALL

Siège social : 980 Avenue du Général de Gaulle – 76350 OISSEL

Exercice clos le 31 décembre 2022

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

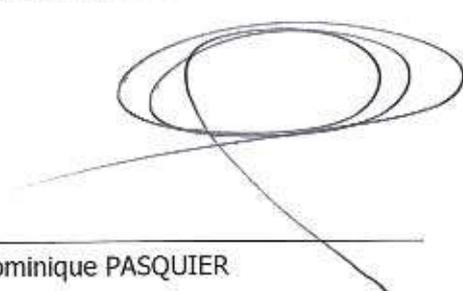
Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Bois Guillaume, le 15 mai 2023

Le Commissaire aux Comptes
COMPTABILITE REVISION GESTION



Dominique PASQUIER

BUDGET PREVISIONNEL 2023

CHARGES D'EXPLOITATION		PRODUITS D'EXPLOITATION	
	Budget 2023		Budget 2023
60 ACHATS		70 VENTES	
REDEVANCES FEDERALES	600 000,00 €	RECETTES FEDERALES	600 000,00 €
61 FRAIS DE FONCTIONNEMENT	41 700,00 €	RECETTES LIGUE	467 300,00 €
Achat d'études et de prestations		Frais de secrétariat	22 300,00 €
Fournitures administratives	4 000,00 €	Indexation Licences	350 000,00 €
Locations mobilières, Maintenance	12 000,00 €	Mutations	95 000,00 €
Frais Postaux et Télécommunication	6 200,00 €	Vente produits	
Documentation - Equipements	1 500,00 €	RECETTES ITFE	110 000,00 €
Assurances Ligue	5 200,00 €	Participations stagiaires ITFE	110 000,00 €
Siège Ligue (Entretien, Eau/EDF)	10 000,00 €	RECETTES DIVERSES	40 000,00 €
Cotisations (CROS+CSN)	1 100,00 €	Engagements Clubs	35 000,00 €
Dons-relations publiques	1 700,00 €	Mise à disposition personnel Ligue / FFHB	5 000,00 €
62 AUTRES SERVICES EXTERIEURS	72 900,00 €	74 SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	268 700,00 €
Missions	25 000,00 €	Contrat Territorial Individualisé FFHB Normandie	115 000,00 €
Frais de réunions (CA, BD, Commissions)	32 000,00 €	Convention d'objectifs Région Normandie	65 000,00 €
Frais de formation	1 500,00 €	Agence Nationale du Sport	49 000,00 €
Services Bancaires	1 100,00 €	ANS Emploi 1 (2020 CTF Arbitrage)	- €
Honoraires	13 300,00 €	ANS Emploi 2 (2021 Pôle Masculin)	12 000,00 €
63 IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	2 700,00 €	ANS 1 jeune / 1 solution	- €
Taxe Foncière	2 700,00 €	ANS Pôles Espoirs	21 000,00 €
taxes Diverses		Aide Unique Emploi Apprentis	6 700,00 €
64 CHARGES DE PERSONNEL	437 000,00 €	Reprise Fonds de solidarité Covid 19	
Salaires et charges	437 000,00 €	75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	237 200,00 €
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	620 400,00 €	Recettes diverses	25 000,00 €
Formation Générale ITFE Cadres Techniques	70 000,00 €	Participation CREF Caen	27 000,00 €
Formation Générale Stages Jeunes	20 000,00 €	Participation Pôle Féminin du Havre	68 000,00 €
Finales Jeunes	900,00 €	Participation Pôle Masculin de Caen	37 000,00 €
Compétitions Inter-Ligues	12 000,00 €	Frais Administratifs CTA	38 000,00 €
Normandie Avenir	22 000,00 €	Participation matériel Hand à 4	- €
PPF Féminin site accession CAEN	40 000,00 €	Championnat de France Inter Comités	7 000,00 €
PPF Féminin pole espoir du HAVRE	125 000,00 €	Participation clubs repas AG	1 500,00 €
PPF Masculin pole espoir de CAEN	82 000,00 €	Produits divers de gestion courante	
Arbitrage Championnats (+Suivis et Stages Arbitres)	32 000,00 €	Recette billetterie Franco-Allemand	8 700,00 €
Championnat de France Inter-Comités	10 000,00 €	Recette billetterie France-Italie	25 000,00 €
Phase Territoriale et Phase Nationale Inter Comités	30 000,00 €		
Pacte développemnt fédéral reversement Comités	43 000,00 €		
Développement et Services aux Clubs	27 000,00 €		
Nouvelles pratiques et Beach	60 000,00 €		
Centres Entraînements clubs labellisés	20 000,00 €		
Palmarès Sportif - Récompenses - Trophées Divers	1 500,00 €		
Match EDF			
Stage + matchs Franco-Allemand	25 000,00 €		
charges diverses de gestion courante			
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	1 774 700,00 €	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	1 723 200,00 €
66 CHARGES FINANCIERES	- €	76 PRODUITS FINANCIERS	1 000,00 €
Engagements jeunes gratuits	- €		
Engagements Adultes gratuits	- €		
Licences +16 ans part Ligue 50%	- €		
Licences dirigeants part Ligue gratuite	- €		
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 000,00 €	77 QUOTE PART SUB. Investissements et Equipements	5 500,00 €
Pertes sur créances irrécouvrables	5 000,00 €		
68 DOTATIONS AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATION	30 000,00 €	78 REPRISE SUR PROVISIONS	5 000,00 €
Dotations aux Amortissements - Provisions	26 000,00 €		
Dotation Provisions Dépréciation créances	4 000,00 €	789 REPRISE FONDS DEDIES	75 000,00 €
689 FONDS DEDIES		79 TRANSFERTS DE CHARGES	
TOTAL DES CHARGES	1 809 700,00 €	TOTAL DES PRODUITS	1 809 700,00 €

Explications du Budget prévisionnel 2023

CHARGES :

Redevances Fédérales : 600000 €

Prise en compte du nombre de licences Gesthand au 30/04/23 avec tarif 2023/2024

Frais de fonctionnement : 41700 €

Légère augmentation de chaque ligne par rapport à 2022 en lien avec l'inflation

Autres services extérieurs : 72900 €

+ 2500 € par rapport à 2022. Plus de réunions en présentiel ou en hybride.

Impôts et taxes... : 2700 € idem 2022

Charges de personnel : 437000 € variation personnel – départ retraite – ruptures conventionnelles

Autres charges de gestion courante : 620400 €

En hausse car reprise Normandie Avenir et stage Franco-Allemand Féminin

Charges Exceptionnelles : 5000 €

Perte sur créances irrécouvrables

Dotations aux amortissements et dépréciation : 30000 €

PRODUITS :

Recettes FFHB : 600000 € (idem charges redevances FFHB)

Recettes Ligue : 467300 €

Prise en compte du nombre de licences 2022/2023. Baisse par rapport à 2022 due au solde 2021.

Recettes ITFE : 110000 €

Estimation Participation stagiaires

Recettes diverses : 40000 €

Dont Recettes Engagements : 35000 €

Dont recettes Mise à Disposition personnel LNHB auprès de la FFHB : 5000 €

Subventions d'exploitation : 268700 €

FFHB : CTI FFHB en baisse

Convention d'objectifs Région Normandie : Idem 2022

ANS emploi : idem 2022 (dernière année)

ANS Pôles : identique

ANS : 1 jeune/1 solution : -10000 (aide sur 1 seule année)

Aide à l'emploi Apprentis : - 10000 (plus qu'une seule apprentie)

Autres produits de gestion courante : 237200 €

Recettes diverses : activités normales

Pôles et Cref : Participation des familles sur les facturations du CRJS Havre et du CSN Caen

Frais administratif CTA : idem 2022

Participation Inter-Comités Phase Nationale : participation des Comités sur les frais d'hébergement et de restauration (1 seul secteur à domicile)

Recette Franco-Allemand : vente places

Recette France Italie : reversement FFHB

Produits financiers : 1000 € intérêts livret A idem 2022

Quote Part subv. Investissements et Equipements : 5500 € idem 2022

Reprise sur Amortissements / dépréciations et provisions : 5000 €

Reprise sur dépréciation créance

Utilisation des Fonds dédiés 2022 : 75000 €

Reprise pour utilisation des fonds dédiés

REDEVANCES LIGUE

	Saison 2022/2023	Saison 2023/2024
Frais de SECRETARIAT		
. Club Nat./ Régional	200	200
. Club Départemental	100	100
INDEXATION LICENCES		
. Plus de 16 ans	18,10	18,10
. plus de 16 ans dirigeants	gratuit	18,10
. 12 à 16 ans	14,80	14,80
. Moins de 12 ans	13,80	13,80
- Loisirs, handfit, Handensemble, Corpo	13,80	13,80
. Evenementielles	gratuit	gratuit
Mutations à partir de 13 ans	17	17
MUTATION (avec part fédérale)		
. Plus de 16 ans (FFHB + LNHB)	(90+97) = 187	(90+97) = 187
. De 13 à 16 ans (FFHB + LNHB)	(54+53) = 107	(54+53) = 107
. 12 ans et Moins	gratuit	gratuit
. Dirigeants	gratuit	gratuit
DROITS DE CONSIGNATION		
Régional	200	200
National	400	400
Appel au Jury d'appel		
clubs Rég.	400	400
Clubs Nat.	750	750
Retard + de 5 jours sur l'envoi des Documents Administratifs après 1ère relance *	150	150

* Retour vers la Ligue, des clubs et des comités



REDEVANCES LIGUE

ENGAGEMENTS	Saison 2022/2023	Saison 2023/2024
DIVISION		
Pour information N3 Masculins (Redevance Fédérale)		
Pré-Nationale Masculins	1850	1850
Excellence Régionale Masculins	300	300
Honneur Régional Masculins	220	220
-19 ans Excellence Territoriale Masculins	180	180
-17 ans Excellence Régionale Masculins	gratuit	130
-17 ans Honneur Régionale Masculins	gratuit	110
-15 ans Excellence Régionale Masculins	gratuit	110
-15 ans Honneur Régionale Masculins	gratuit	90
-13 ans Excellence Régionale Masculins	gratuit	90
		gratuit
Pour information N2 Féminines (Redevance Fédérale)		
Pré-Nationale Féminines et Nationale 3 Féminines	1850	1850
Excellence Régionale Féminines	240	240
-19 ans Excellence Territoriale Féminines	190	190
-17 ans Excellence Régionale Féminines	gratuit	130
-15 ans Excellence régionale Féminines	gratuit	110
-13 ans Excellence Régionale Féminines	gratuit	90
		gratuit
Coupe de Normandie + 16 ans	40	40
Coupe de France clubs Régionaux	50	50

**Les indemnités d'arbitrage sont payées directement par les clubs lors des matchs.
Une péréquation sera effectuée par la Ligue en fin de saison pour chaque poule afin
d'équilibrer les dépenses de chaque club.**

Frais administratifs CTA <i>(stages, suivis, formation des arbitres et JA...)</i>	Saison 2022/2023	Saison 2023/2024
DIVISION		
Pré-Nationale Masculine	400	400
Excellence Masculine	350	350
Honneur Masculine	250	250
Pré-Nationale Féminine + N 3 Féminine	300	300
Excellence Féminine	250	250

Sanction CTA	Saison 2022/2023	Saison 2022/2023
Quota arbitrage club non réalisé (par match)	15	15



REDEVANCES LIGUE

PEREQUATION KM	Saison 2022/2023	Saison 2023/2024
<i>DIVISION</i>		
Pré-Nationale Masculins	220	220
Excellence Masculins	160	160
Honneur Masculins.	120	120
Pré-Nationale / N 3 Féminines	160	160
Excellence	120	120

FORFAIT	Saison 2022/2023	Saison 2023/2024
<i>Masculins</i>		
Pré-Nationale	210	210
Excellence	210	210
Honneur	210	210
-19 ans Excellence Régionale Masculins	110	110
-19 ans Territoriale Masculins	110	110
-17 ans Excellence Régionale Masculins	110	110
-17 ans Pré Excellence Régionale Masculins	110	110
-15 ans Excellence Régionale Masculins	110	110
-15 ans Pré Excellence Régionale Masculins	110	110
-13 ans Excellence Régionale Masculins	110	110
Forfait général +16	630	630
Forfait général Jeunes	330	330
<i>Féminines</i>		
Pré-Nationale + Nationale 3	210	210
Excellence	210	210
-19 ans Excellence Régionale Féminines	110	110
-19 ans Territoriale Féminines	110	110
-17 ans Excellence Régionale Féminines	110	110
-15 ans Excellence régionale Féminines	110	110
-13 ans Excellence Régionale Féminines	110	110
Forfait général +16	630	630
Forfait général Jeunes	330	330
Coupe de Normandie +16 Masculins et Féminines	210	210
Jeunes	110	110
Coupe de France		engagement conservé
1er tour à partir du 2ème tour	engagement conservé 50	50

REDEVANCES LIGUE

CMCD Régionale	Saison 2022/2023	Saison 2023/2024
Socle de base non atteint :		
Pré Nationale Masculins et Féminines	170	170
Excellence Masculins	125	125
Excellence Féminines et Honneur Masculins	85	85
Seuil de ressource non atteint :		
Pré Nationale Masculins et Féminines	170	170
Excellence Masculins	125	125
Excellence Féminines et Honneur Masculins	85	85

Divers	Saison 2022/2023	Saison 2023/2024
Demande d'autorisation de rencontre amicale (1)	gratuit	gratuit

(1) La demande officielle de déclaration de tournoi ou de match amical reste obligatoire mais gratuite

: si pas de déclaration : **sanction financière**

AMENDES	Saison 2022/2023	Saison 2023/2024
Pénalité liée à l'honorabilité des dirigeants : 1ère infraction	0	mise en demeure
Pénalité liée à l'honorabilité des dirigeants : à partir de la 2ème infraction	0	50
Dirigeant non enregistré sur la liste d'une convention	40	40
Non respect de l'obligation de licence	de 100 à 5000	de 100 à 5000
Non respect de l'obligation liée à la mention "encadrant" :		
1er manquement	Avertissement	Avertissement
A partir du 2ème manquement	150	150
Absence de déclaration de rencontres amicales :		
Tournoi Régional	110	110
Tournoi National	320	320
Conclusion de Rencontre non parvenue dans les délais	50	50
Officiel de banc ou de table non licencié	20	20
Non respect des délais de transmission de la FDME :		
transmise après 20H ou minuit selon l'heure du match	20	20
transmise au-delà du 3ème jour ouvrable	130	130
Non utilisation de la Feuille De Match Electronique (hors panne informatique)	210	210
Non respect des obligations pour la Table de marque (Obligatoire sur toutes les compétitions Régionales)	20	20
Absence de maillots différents	130	130
Non communication d'un Résultat	30	30
Droits pour modification de date de rencontre et/ou d'horaire et/ou de lieu :		
- > 16 ans	50	50
- jeunes	20	20
Absence de carton de licence avec justificatif d'identité	20	20
Match perdu par pénalité :		
+16 ans	50	50
jeunes et < 18 ans	20	20
Manquement obligation vérification feuille de match (par club et par mention manquante)	20	20
Manquement à l'obligation d'inscription du secrétaire / chronométrateur / responsable salle et terrain	20	20
Match à rejouer	Voir règlement COC + FFHB	
Manquement réglementation colle et résine	210	210

+ Voir les autres tarifs dans le guide financier de la FFHB

SANCTIONS DISCIPLINAIRES	Saison 2022/2023	Saison 2023/2024
Avertissement et/ou blâme	30	30
Date Suspension Ferme	60	60
Date Suspension Sursis	30	30
Suspension 1 an ou 2 ans	1000	1000
Suspension 3 ans ou plus	1400	1400
Inéligibilité à temps (par an)	350	350
Radiation	1600	1600
Par date de rencontre à Huis Clos	150	150
Par date rencontre Huis Clos niveau Départemental	75	75
Par date de Suspension de Salle	190	190
Par date suspension salle niveau Départemental	95	95
Pénétration non autorisée sur l'aire de jeu de licenciés (joueurs, officiels) du banc avec ou sans injures ou coups	150 + N points de retrait	150 + N points de retrait
Corruption ou/et tentative de corruption	1500 à 3000	1500 à 3000

Voir autres tarifs dans l'annuaire FFHB article 22.4 du règlement disciplinaire + annexe 5 du règlement disciplinaire et article 3.2 du guide financier.



REDEVANCES FEDERALES

	Licence	Maison du Handball	Assurance RC	Assurance IA Facultative	TOTAL
LICENCES COMPETITIVES					
Dirigeant et Blanche Dirigeant	11,73	6,00	0,68	0,99	19,40
+ 16 ans	25,52	6,00	1,64	2,64	35,80
de 12 à 16 ans	14,71	6,00	0,72	1,02	22,45
- 12 ans	10,14	6,00	0,37	0,29	16,80
Blanche joueur	25,52	6,00	1,64	2,64	35,80
LICENCES NON COMPETITIVES					
LOISIR	18,09	6,00	1,60	2,36	28,05
HANDFIT	18,09	6,00	1,60	2,36	28,05
HANDESEMBLE	6,15	6,00	0,66	0,89	13,70
BABY HAND (2 -5 ans)	10,14	6,00	0,37	0,29	16,80
PRATIQUE EVENEMENTIELLE	0,00	0,00	0,06	0,13	prise en charge FFHB

⇒ Le licencié qui souhaite améliorer sa couverture peut souscrire **séparément et individuellement** une des options complémentaires proposées par le contrat d'assurance fédéral, comprenant notamment la garantie du versement d'une indemnité journalière en cas d'incapacité de travail, garantie non comprise dans la formule de base, suivant plusieurs formules (coût annuel) :

Option 1 : 59 € ; Option 2 : 99 € ; Option 3 : 159€ ;

Option centre de formation (accessible uniquement aux joueurs des centres de formation agréés) : 150€ ou 240€

DISPOSITIONS NOUVEAUX CLUBS		
Aide à la création nouveau club		
Aide au titre de la première saison (article 16.1.3 des RG FFHB) :		
Condition d'obtention de l'aide :		
- La nouvelle affiliation devra être validée par la Ligue Régionale concernée		
- Le club nouvellement affilié devra justifier d'au moins 7 licenciés qualifiés (hors licenciés événementiels), dont au moins 3 dirigeants licenciés majeurs.		
Le Territoire devra transmettre le formulaire de demande à la FFHB (voir dans Règlement FFHB)		1 300 €

<u>AFFILIATION ou REAFFILIATION CLUBS</u>	Affiliation	Handmag (support digital) <i>accès et diffusion illimités</i>	Approches Handball (support digital) accès et diffusion illimités	TOTAL
Nationaux , Régionaux, Départementaux	65	65	46	176

Tarifs sous réserve de modifications Fédérales

REDEVANCES NOUVELLE ARCHITECTURE DES FORMATIONS

TARIFS FORMATIONS		Volume Horaire	OPCO Salarié FPC/ Dirigeant (1)	Bénévole
codes	MODULES			
MOD 1	Accompagner les pratiquants	25	300 €	150 €
MOD 2	Assurer l'intégrité et la sécurité des pratiquants sur et en dehors du terrain	15	180 €	90 €
MOD 3	Participer à l'élaboration et à la gestion du projet associatif	20	240 €	120 €
MOD 4	Valoriser et promouvoir les activités	20	240 €	120 €
MOD 5	Agir dans différents milieux socio-éducatifs et sociétaux	10	120 €	60 €
MOD 6	Animer la pratique BabyHand et Hand 1er pas	40	480 €	240 €
MOD 7	Animer la pratique Minihand et Hand à 4	40	480 €	240 €
MOD 8	Animer la pratique Handfit : sport santé	40	480 €	240 €
MOD 9	Animer la pratique Handensemble, Handball et Handicap	40	480 €	240 €
MOD 10	Entraîner des joueurs/arbitres et des arbitres/joueurs	10	120 €	60 €
MOD 11	Entraîner des adultes	80	960 €	480 €
MOD 12	Entraîner des jeunes	80	960 €	480 €
MOD 13	Animer une Ecole d'Arbitrage	15	180 €	90 €
MOD 14	Accompagner un arbitre en situation	24	288 €	144 €
MOD 15	Prévenir et Agir contre les comportements déviants	20	240 €	120 €
MOD 16	Ethique, valeur et vertus de vivre ensemble	20	240 €	120 €
MOD 17	Officiel de Table de Marque	4	48 €	24 €
MOD 18	Tuteur dans l'alternance - Mieux se connaître pour mieux communiquer	18	216 €	108 €
MOD 19	Tuteur de proximité - Faciliter l'accueil et l'intégration ds stagiaires...	3	216 €	108 €
MOD 20	Animateur de proximité - Choisir, animer et évaluer son action de formation	44	516 €	258 €
MOD 21	Outils bureautiques et digitaux (NTC - module en distanciel)	20	240 €	120 €
MOD 22	Développer son avenir professionnel	20	240 €	120 €
	CERTIFICATS			
BC 1	Contribuer à l'animation sportive de la structure (MOD1 + MOD2)	40	480 €	240 €
BC 2	Contribuer au fonctionnement de la structure (MOD3 + MOD4)	40	480 €	240 €
BC 3	Animer des pratiques éducatives (MOD5 + MOD6 + MOD7)	90	1 080 €	540 €
BC 4	Animer des pratiques sociales (MOD5 + MOD8 + MOD9)	90	1 080 €	540 €
BC 5	Entraîner des adultes en compétition (MOD10 + MOD11)	90	1 080 €	540 €
BC 6	Entraîner des jeunes en compétition (MOD10 + MOD12)	90	1 080 €	540 €
BC 7	Accompagnateur d'Ecole d'Arbitrage (MOD1 + 5 accompagnements de JAJ)	25	300 €	150 €
BC 8	Animateur d'Ecole d'Arbitrage (MOD1 + MOD10 + MOD13)	50	600 €	300 €
BC 9	Accompagnateur Territorial (MOD14 + MOD19) + Prérequis (MOD10 + Webtraining)	40	480 €	240 €
BC 10	Animateur Territorial (MOD19 + MOD20) + Prérequis (MOD10 + MOD14 + MOD17)	84	1 008 €	504 €
BC 11	Développer le vivre ensemble et la citoyenneté (MOD15+MOD16)	40	480 €	240 €
BC 12	Tuteur - Maître d'Apprentissage (MOD18 + MOD19)	21	252 €	126 €
BC 12	Animateur de Formation (MOD19 + MOD20)	47	564 €	282 €

(1) : Tarif applicable aux personnes (Salariées ou bénévoles) prises en charge par une OPCO (AFDAS ou autre)
(2) : Tarif applicable aux bénévoles et pour lesquels il est possible de demander une aide dans les dossiers ANS (montant à reporter dans le dossier)

SETT		
MT	SETT de recyclage pour : AHB / CF1 / CF2 (3 ans)	50 €
MT	SETT de recyclage pour : CF3 / CF4 (3 ans) et ER / CF5 / CF6 (5 ans)	100 €

TARIFS TITRES À FINALITÉ PROFESSIONNELLE	Volume Horaire	Apprentissage	Contrat Pro / Pro A
		Tx horaire : 14,40 €	Tx horaire : 12 €
Educateur de Handball - Mention Animateur de Pratiques Socio-Éducatives et Sociétales	280	4 032 €	3 360 €
Educateur de Handball - Mention Entraîneur Territorial	280	4 032 €	3 360 €
Educateur de Handball - Double mention	433	6 235 €	5 196 €
Plus 80 heures de modules obligatoires en apprentissage	513	7 387 €	

Les Tarifs des formations de l'IFFE seront à consulter dans le guide des formations 2023-2024

AUTRES TARIFS LIGUE

TARIF FRAIS KILOMETRIQUES

Remboursement frais kilométriques Ligue	0,40 € du kilomètre
---	---------------------

TARIFS ARBITRAGE

	Compétitions	Masculins	Féminins
CHAMPIONNAT	N3 Territoriale		55 €
	Pré-Nationale	55 €	
	Excellence Régionale	40 €	35 €
	Honneur Régionale	35 €	
	1ère DIVISION TERRITORIALE	30 €	
	2nde / 3ème / 4ème DIVISION TERRITORIALE	25 €	
COUPES	Coupe de Normandie	40 € (55 € sur la finale)	
	Coupe Départementale	30 € (40 € sur la finale)	
	Coupe de France Régionale / départementale : (barème kilométrique : tarif Ligue) du 1er au 5ème tour	30 € par match sec et 50 € par tournoi	
	Finale de zones et de secteurs (barème kilométrique : 0.30 € du km par juge arbitre)	60 € par juge arbitre et par tournoi	
JEUNES	- 18 France M / - 17 France F (voir barème kilométrique FFHB)	30 €	
	-19 / -17 Championnat - Coupes - finalités	30 € (20 € sur niveau départemental)	
	-15 Coupes - finalités	25 € (20 € sur niveau départemental)	
	Inter-comités	Pas d'indemnité car moment de formation	
MATCH AMICAL		50% du TARIF CHAMPIONNAT selon le niveau de jeu le plus élevé	
FORMATION	JUGE ACCOMPAGNATEUR Territorial Suivi sur -17 CF & -18 CF à Seniors (Niveau Honneur Régional minimum)	50 €	
	JUGE ACCOMPAGNATEUR Territorial SUIVI sur niveau « départemental »	35 €	
	JUGE ACCOMPAGNATEUR TERRITORIAL sur RENCONTRES JEUNES -17 et en dessous	30 €	
	JUGE Délégué Territorial	40 €	

+ FRAIS KILOMETRIQUES : 0,40 €/KM pour tous, pas de forfait sur faible kilométrage, prise en charge des frais de péage.
Une seule voiture prise en charge en cas d'arbitrage en Binôme (+ trajet jusqu'au point de rencontre des 2 arbitres)

ECHELONNEMENT DU PAIEMENT DES REDEVANCES

Pour faciliter les échéances du budget des Clubs et conformément aux décisions votées par l'Assemblée Générale de Bayeux le 28 Novembre 1976 sur les modalités d'application de la politique financière de la Ligue concernant le fractionnement par tiers, les redevances Ligue seront facturées aux périodes ci-dessous. Il est rappelé que les tarifs devraient être soumis chaque saison à une augmentation fixée au taux de l'indice INSEE.

ECHEANCES POUR LA SAISON 2023-2024

MOIS DE JUIN

- . Affiliation FFHB et Cotisation Clubs LNHB

(La facturation de l'affiliation et la cotisation LNHB sera à payer dès réception. Les Clubs n'ayant pas réglé cette facture ne pourront pas démarrer leur championnat et les qualifications de licences seront bloquées)

MOIS DE SEPTEMBRE

- . Engagements Championnats (Pré-Nationale - Excellence – Honneur).
- . Première facturation des licences (au réel avec possibilité de payer en 3 fois)

MOIS DE DECEMBRE

- . Engagements Championnats Jeunes
- . Coupes de Normandie

MOIS DE JANVIER

- . 2ème facturation des licences (au réel avec possibilité de payer en 3 fois)
- . Péréquation kilométrique
- . Frais administratifs CTA

MOIS DE MAI

- . Solde des licences de la saison.

Nous vous rappelons que les conditions générales de règlement sont de trente jours date de facture.

Certaines factures seront à régler à réception mais dans ce cas cela sera précisé sur la facture.

Concernant les 2 premières facturations des licences, vous aurez la possibilité de payer la totalité directement ou en 3 échéances.